



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **3**

TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire -	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	- M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. Denis TOURNEMAINE      ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR  
Mme Sylvie TETERYCZ      ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER  
M. Thierry KLEIN      ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

M. Philippe HEITZ, Adjoint de MOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023**

---

**N° 23-20**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** sa délibération N° 21-50 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant adoption anticipée du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du Compte Financier Unique ;
- VU** sa délibération N° 21-96 du 9 décembre 2021 statuant sur le régime d'amortissement et de fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- VU** les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- VU** sa délibération N° 23-17 de ce jour tendant à l'approbation du Compte Financier Unique de l'Exercice 2022 ;
- VU** sa délibération N° 23-07 du 2 mars 2023 portant débat général d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2023 ;
- VU** sa délibération N° 23-09 du 2 mars 2023 portant création d'un budget annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2023, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 16 mars 2023 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**I. EN CE QUI CONCERNE LES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022**

**par 41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

**1° décide**

sur le principe, d'affecter la totalité des excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux sections d'investissement des mêmes budgets,

**2° procède ainsi**

- 1° pour le Budget Principal**, à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	12.150.996,04 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 1.660.291,61 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	25.200,00 €
✓ Soit, <b>résultat de la section :</b>	<b>10.515.904,43 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	1.414.147,15 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2022 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	1.414.147,15 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	12.150.996,04 €

2° pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES », les affectations des résultats se traduisent comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 895.054,23 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>-895.054,23 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	1.808.468,90 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2022 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	0,00 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	1.808.468,90 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :	-895.054,23 €

3° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	6.250.192,10 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 744.979,87 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	202.392,71 €
✓ Soit, <b>excédent net de la section :</b>	<b>5.707.604,94 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	1.174.872,17 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2021 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	1.174.872,17 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	6.250.142,10 €

4° pour le Budget Annexe « EAU », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	1.103.698,13 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 351.337,38 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	46.914,48 €
✓ Soit, <b>résultat de la section :</b>	<b>799.275,23 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	861.886,14 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2021 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	861.886,14 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	1.103.698,13 €

5° pour le Budget Annexe « DECHETS MENAGERS », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement :

➤ <u>Section d'investissement</u> :	
✓ Résultat :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section</b> :	<b>0,00 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement</u> :	
✓ Résultat (pour mémoire) :	224.744,00 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2022</u> :	NEANT
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	224.744,00 €

## II. EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

par 41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

3° approuve

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2023 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	8.566.360,00 €
⇒ section d'investissement	<u>16.402.900,19 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>24.969.260,19 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2023 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	6.006.831,98 €
⇒ section d'investissement	<u>3.761.975,31 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9.768.807,29 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2023 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	4.675.150,00 €
⇒ section d'investissement	<u>9.320.456,98 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>13.995.606,98 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2023 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.074.100,00 €
⇒ section d'investissement	<u>4.630.837,38 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9.704.937,38 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2023 du BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.124.744,00 €
⇒ section d'investissement	<u>0,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3.124.744,00 €</b>

↳ le Budget Primitif de l'exercice 2023 du BUDGET ANNEXE « AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	317.500,00 €
⇒ section d'investissement	<u>286.700,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>604.200,00 €</b>

**BUDGET GLOBAL** **62.167.555,84 €**

4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, pour le Budget Principal, le Budget Annexe « Zones d'Activités » et le Budget Annexe « Déchets Ménagers », à procéder à des mouvements de

crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas d'insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires du chapitre,

**5° décide**

de constituer des provisions pour créances douteuses : Provisions relatives à la couverture du risque d'irrécouvrabilité, au vu des restes à recouvrer au 31 décembre 2022, transmis par le Comptable Public,

**6° fixe**

à 750.000 € la contribution du Budget Général au Budget annexe « Assainissement » au titre des eaux pluviales, en application de la circulaire du 12 décembre 1978,

**7° accepte**

que le déficit du Budget Annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » soit pris en charge par le Budget Principal, à hauteur de 150.000 €, étant précisé que ce montant sera ajusté en fin d'exercice en fonction des dépenses et recettes réelles,

**8° maintient**

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

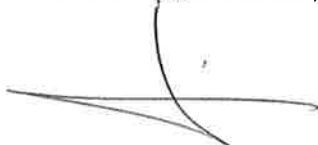
**9° statue**

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2023, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Alain VON WIEDNER



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 31 mars 2023
- publication sur le site internet le : 31 mars 2023

**Acte à classer****DE-23-20**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-31T14-47-05.00 ( MI244166530 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230330-DE-23-20-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - AFFECTATIONS DES RES  
ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [23-20 FB AFFECTATIONS  
RESULTATS 2022 ET BUDGET  
PRIMITIF 2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DOCBUDG-  
24670106400023-067070-  
BP-2023-  
31032023000000.XML](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[DOCBUDG-  
24670106400031-067070-  
BP-2023-  
31032023000000.XML](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[DOCBUDG-  
24670106400049-067070-  
BP-2023-  
31032023000000.XML](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[DOCBUDG-  
24670106400056-067070-  
BP-2023-  
31032023000000.XML](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[DOCBUDG-  
24670106400072-067070-  
BP-2023-  
31032023000000.XML](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[DOCBUDG-  
24670106400080-067070-  
BP-2023-  
31032023000000.XML](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/23 à 14:47

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 31/03/23 à 14:47

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 31/03/23 à 14:54